

partir la veille, n'avait pu mettre à la voile par une avarie survenue, il obtint l'ordre de faire débarquer les mariés Fischer et leurs effets. On ne trouva pas M. Zola.

« Dans une malle de Fischer on saisit 4.090 francs qui furent déposés chez le commissaire de police. Fischer fut écroué par ordre du général ; le lendemain, Zola se constitua prisonnier ; il était vêtu comme un ouvrier et avait coupé ses gros favoris.

« Les recherches que l'on commença alors, les réclamations du magasin d'habillements firent connaître les détails suivants. Sur les 4.090 francs trouvés dans la malle de Fischer, 2.000 avaient été déposés par Zola ; tout récemment celui-ci en était devenu possesseur, lorsque le 3^e bataillon de la légion obtint une gratification pour les prises de la tribu el Ooffra ; on la paya partie en argent, partie en effets de linge et chaussures, pour l'achat direct et immédiat, desquels les deniers furent remis à M. Zola qui, au lieu d'en faire l'emplette et de les payer, les prit en partie au magasin du corps et en garda le montant.

« Une facture de 134 francs, par suite d'un marché, fut présentée au conseil par M. Zola, au nom de M. Chapelier, qui y avait mis son acquit. Zola reçut le montant, mais ne le remit point au marchand.

« Une autre facture de 2.600 francs de la maison Fuchet, fournisseur d'effets militaires, et portés par Zola au conseil d'administration avec l'acquit du sieur Fuchet ; on confia les 2.600 francs à Zola, qui ne lui remit que 1.500 francs en compte et garda le reste.

« Un marché de guêtres blanches ayant été passé avec le tailleur de la légion, M. Zola reçut pour le compte de ce dernier une avance de 400 francs à employer à l'achat de la toile pour la confection des guêtres, mais il n'y consacra